

## AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

### Appel d'offres – TP-19-114

La Ville de La Prairie demande des soumissions pour l'acquisition d'un **camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige**

Des soumissions sous enveloppe scellée portant l'inscription « **SOUMISSION : VILLE DE LA PRAIRIE – Camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige** » seront reçues au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de La Prairie, situé au 170, boulevard Taschereau, bureau 400, à La Prairie (Québec) J5R 5H6, jusqu'au **7 mai 2019, avant 11 h**, pour y être ouvertes publiquement dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le même jour, à compter de **11 h 5**.

Les documents de soumission seront disponibles à compter du 5 avril 2019, uniquement via le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement. Pour tout renseignement concernant le SÉAO, veuillez communiquer avec son service à la clientèle par Internet au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou par téléphone au 1-866-669-SEAO (1-866-669-7326).

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires de la Ville de La Prairie.

Toute soumission, pour être valide, doit être accompagnée :

D'une **garantie de soumission** d'un montant égal à **deux mille dollars (2 000 \$) toutes taxes incluses**, qui doit être sous la forme suivante :

- chèque visé, payable à la Ville de La Prairie tiré d'une institution bancaire ou d'une caisse populaire faisant affaire au Québec;

D'un **cautionnement d'exécution**.

Si la garantie de soumission est sous forme de chèque visé, la garantie sera conservée jusqu'à la fin du contrat en guise de cautionnement d'exécution. L'Adjudicataire pourra en tout temps en cours de contrat remplacer le chèque par un cautionnement d'exécution.

Les documents d'appel d'offres incluent les annexes prévues à la Politique de gestion contractuelle de la municipalité, laquelle peut être consultée sur le site Internet de la Ville.

Les annexes pertinentes doivent être retournées dûment remplies avec la soumission.

La Ville de La Prairie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assumera aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

La Ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec madame Émilie Bouthillette au 450-444-6684.

Donné à La Prairie, ce 3 avril 2019.

*(Signé) Danielle Simard*

Me Danielle Simard, OMA  
Directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques